

**ÉCOLE DES MONARQUES**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement**  
**Séance en présence**  
**Mardi 27 septembre 2022 à 18 h 30**

---

<i>Représentants des parents :</i>	Véronique Ardouin, Alexandre D. Lahaie, Catherine Gaudet, Geneviève Poirier, (Substituts Sébastien Richer, Isabelle St-Amour)
<i>Absence(s) :</i>	Samir Bellebia, Lisa-Marie Girard
<i>Enseignants :</i>	Fatiha Tahraoui, Caroline Dumont
<i>Personnel de soutien :</i>	nil
<i>Personnel professionnel :</i>	nil
<i>Personnel du service de garde :</i>	Nora Chemli
<i>Directrice :</i>	Julie Simard
<i>Directrice adjointe :</i>	Brigitte Côté et Éthel Chacon
<i>Membre de la communauté :</i>	Carole Comeau
<i>Membres de l'OPP :</i>	Isabelle Saint-Amour

**1. Vérification du quorum**

Le quorum est atteint. La séance débute à 18h35.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel. Proposé par Véronique Ardouin appuyé par Alexandre D. Lahaie.

**3. Élection de la présidence et de la vice-présidence**

La candidature de Véronique Ardouin au poste de présidente est adoptée à l'unanimité.

La candidature d'Alexandre D. Lahaie au poste de vice-président est adoptée à l'unanimité.

Une motion de félicitations est proposée par Véronique Ardoïn pour l'implication exemplaire d'Isabelle Breton au cours de son mandat de présidente du conseil d'établissement. Appuyée par Alexandre D. Lahaie.

**4. Nomination du secrétaire**

Mme Catherine Gaudet est nommée secrétaire pour la rencontre du 27 septembre 2022.

Pour les rencontres suivantes, voici l'ordre qui a été établi et qui se répétera au cours des prochaines réunions

- 1) Catherine Gaudet (27 septembre 2022)
- 2) Geneviève Poirier
- 3) Alexandre D. Lahaie
- 4) Lisa-Marie Girard
- 5) Samir Bellabia

Un délai maximum de 2 semaines suite à la rencontre du conseil d'établissement est

demandé pour remettre le procès-verbal au conseil.

## **5. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2022**

Le procès-verbal du 8 juin 2022 n'a pas été reçu, il sera lu et adopté lors de la prochaine rencontre du conseil.

### **5.1 Suivi du procès-verbal du 8 juin 2022**

Aucun suivi

## **6. Règles de régie interne**

Une lecture point par point est faite du modèle de régie interne, voici les principaux changements qui ont été décidés à l'unanimité :

Au point 8, il est décidé de choisir de voter pour la présidence et la vice-présidence à la discrétion du conseil d'établissement.

Au point 10.1, il est décidé que le nombre de jours minimum pour l'envoi des documents aux membres du conseil d'établissement sera de 7 jours.

L'heure de début des séances est établie à 18h30 et la rencontre devra se terminer idéalement avant 20h30.

Au point 10.2, il est décidé que si une réunion extraordinaire est nécessaire, un délai de 24h est suffisant et une invitation par courriel avec l'option de confirmation de lecture sera envoyée aux membres.

Au point 10.3, il est décidé que lors de situation exceptionnelle, le conseil d'établissement se donne la flexibilité de tenir une séance en virtuel sur la plateforme Teams. La majorité des séances régulières seront aussi faites en Teams.

Au point 10.5, l'ordre du jour sera modulé pour permettre aux invités de présenter leurs points au début de la rencontre, afin de pouvoir quitter plus rapidement. Aussi, lorsque les rencontres seront en présentiel, les documents en version papier seront fournis.

Au point 10.10, il est décidé qu'après trois absences non motivées, le conseil d'établissement se réserve le droit de vérifier la disponibilité du membre et s'il ne peut plus s'acquitter de sa tâche, il devra présenter sa démission à la présidence.

Au point 12, un délai de 14 jours est demandé pour la modification des règles de régie interne.

Les modifications seront apportées au document par Éthel Chacon.

## **7. Calendrier des rencontres**

Il est adopté à l'unanimité que le calendrier des rencontres du conseil d'établissement sera :

27 septembre 2022 (secrétaire Catherine Gaudet)  
8 Novembre 2022 (secrétaire Geneviève Poirier)  
17 Janvier 2023 (secrétaire Alexandre D. Lahaie)  
7 Mars 2023 (secrétaire Lisa-Marie Girard)  
18 Avril 2023 (secrétaire Samir Bellabia)  
23 Mai 2023 (secrétaire Catherine Gaudet)  
13 Juin 2023 (secrétaire Geneviève Poirier)

## **8. Formation obligatoire destinée aux membres du conseil d'établissement**

Un rappel est formulé pour que les membres suivent la formation obligatoire.

## **9. Plan local des mesures d'urgence (approbation)**

Un résumé du plan local des mesures d'urgence est fait par la directrice Julie Simard.

Toute l'information pertinente est dans les documents fournis. Mme Chemli mentionne l'importance de faire des pratiques avec les enfants.

Le plan est proposé par Alexandre D. Lahaie, appuyé par Geneviève Poirier.

## **10. Utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement (approbation)**

Le plan d'utilisation des locaux est proposé par Geneviève Poirier et appuyé par Nora Chemli.

## **11. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement**

Le conseil d'établissement dispose d'un budget de 400\$ pour le fonctionnement et un budget de 400\$ pour la reconnaissance des bénévoles.

Le conseil d'établissement suggère d'utiliser le montant pour faire une activité de reconnaissance des bénévoles à la fin de l'année. L'utilisation du budget est proposée par Alexandre D. Lahaie et appuyé par Geneviève Poirier.

## **12. Approbation des sorties éducatives et culturelles**

Les activités culturelles prévues dans l'année sont présentées par la directrice.

Entre autres, les élèves de 5<sup>e</sup> année iront au salon du livre et les élèves du pavillon St-Jean-Vianney feront des activités sportives avec M. Philippe-Étienne dans le cadre du programme RSEQ.

Certaines activités sportives pourraient être payantes pour les parents. L'idée de faire contribuer l'OPP dans le cas d'enfants qui ne pourraient pas participer aux activités dû au coût à défrayer est bien accueillie par les membres du conseil.

Mme Simard suggère que M. Philippe-Étienne mette en marche le projet et il y aura ajustement en cours de route. M. Philippe-Étienne passera aussi le message aux élèves dont les familles auraient des difficultés financières.  
Proposé par Geneviève Poirier et appuyé par Alexandre D. Lahaie.

### **13. Adoption des règles de fonctionnement des services de garde - 20 minutes**

Mme Chemli présente les nouveaux tarifs pour l'année 2022-23.

Concernant les élèves qui fréquentent le service de garde pour l'heure du diner seulement, comme la durée du midi est de 75 minutes, le montant sera désormais de 3,75\$.

Le tarif de base d'une journée au service de garde (lors d'une journée de classe) est de 8,95\$.

Pour les journées pédagogiques, le nouveau tarif est de 10,75\$ lorsqu'il n'y a pas de programmation spéciale qui nécessite des dépenses supplémentaires.

Lorsqu'il y aura des dépenses supplémentaires ou des activités animées par des gens autres que les éducatrices, le tarif serait à 14,00\$.

Une discussion entre les membres du conseil d'établissement a lieu sur les modifications à la grille tarifaire. Après plusieurs échanges, Véronique Ardouin propose les règles de fonctionnement, appuyé par Fatiha Tahraoui.

### **14. Points d'information/rapports**

#### **14.1 Direction**

La rentrée s'ajuste tranquillement. Le transport scolaire va de mieux en mieux.

#### **14.2 OPP**

Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière. Plusieurs membres et bénévoles ne sont plus dans l'OPP cette année, cela met beaucoup de pression sur les membres en place.

Les diners pizza seront de retour, ainsi que le marché de Noël. La vente de chandails sera aussi disponible cette année. L'organisation d'un bal de St-Valentin serait une activité que l'OPP aimerait recommencer, mais dû au manque de bénévoles, ce sera peut-être remis à l'an prochain.

#### **14.3 Personnel enseignant**

Les enseignants se sont installés dans leurs nouveaux locaux et la rentrée se passe quand même bien. La distance entre les pavillons est un élément négatif, qui réduit les contacts directs et les rencontres spontanées avec les collègues et anciens élèves.

L'arrivée dans les nouveaux locaux de l'AMR s'est finalement fait sans heurt majeur, malgré une certaine appréhension du personnel enseignant. Une mention spéciale est faite à Mme Brigitte Côté pour son aide et sa disponibilité dans ce grand changement.

#### **14.4 Service de garde**

Le service de garde a subi un grand remaniement et une déchirure émotive suite aux déménagements.

Au bâtiment AMR, les activités du service de garde sont plus difficiles à réaliser, dû au petit gymnase, au local d'accueil moins bien adapté et à la petite cour d'école.

Dans le nouveau bâtiment, tout va bien, car tout est neuf et bien pensé pour le bien-être des enfants.

#### **14.5 Comité de parents**

Mme Lisa-Marie Girard étant absente, le point n'a pas été présenté.

#### **15. Varia – Points divers**

Le calendrier scolaire sera mis à jour sur le site internet de l'école.

#### **16. Retour sur l'assemblée générale**

Lors de la prochaine assemblée annuelle, au moment de la présentation des candidats au postes de membres parents au conseil d'établissement, les candidats auront des cartons avec leur nom d'inscrit dessus. Lors du vote, ils retourneront s'asseoir dans la salle.

#### **17. Divers**

#### **18. Levée de la réunion**

La séance est levée à 20h35.